

Territoires et Cinéma

►► Novembre - Décembre 2022 ◀◀



FESTIVALS CULTURELS-COMPETITIONS SPORTIVES, COHABITATION DIFFICILE ?

Citons tout d'abord la d'abord la **déclaration interministérielle** co-signée par Gérald Darmanin Ministre de l'Intérieur, Rima Abdul-Malak Ministre de la Culture et Amélie Oudéa Castera Ministre des Sports : « *De l'ouverture du village olympique jusqu'à la fin des jeux, aucun événement culturel, festif ou sportif d'ampleur, nécessitant l'engagement d'unités de forces mobiles (UFM) ne pourra avoir lieu.* »

En réaction une trentaine de sénateurs membres de la Commission Culture ont déclaré que « les Festivals ont été oublié dans la construction du projet olympique de 2024 ». Ils font alors des propositions. Tout d'abord l'ouverture d'un dialogue entre l'Etat, les professionnels et les collectivités, ils évoquent également un recours à l'armée en prenant exemple sur les militaires et réservistes de l'armée britannique qui étaient 17000 sur les 40000 personnels des forces de l'ordre. Ils suggèrent enfin la nomination d'un référent « festival » au ministère de la Culture accompagné d'un interlocuteur attitré dans chaque DRAC.

Les organisateurs de festivals ont largement réagi. Après avoir rappelé que le Covid avait déjà empêché la tenue des festivals, et que leur situation était déjà difficile, les professionnels craignent que cette nouvelle suspension ai des conséquences irréversibles pour un certain nombre d'entre eux. Ils rappellent enfin que « *Sur le fond, cette injonction établit une triple opposition :*

1. opposition entre le sport et la culture, allant à l'encontre de l'esprit des Olympiades Culturelles ;
 2. opposition entre Paris, où se concentrera la majorité des épreuves, et les territoires où se déplacent la plupart des festivals estivaux ;
 3. plus grave encore, opposition entre Français, entre ceux qui pourront profiter des JOP et ceux qui seront privés de festivals. » Ils ont également évoqué l'exemple des JO de Londres où des forces de l'ordre étrangères avaient été envoyées en renfort.

Ce n'est pas la première fois que la France organise des jeux d'importance internationale, mais les précédents n'ont jamais fait l'objet de telles préoccupations sécuritaires. La France ayant obtenu l'organisation des JO depuis 2017, on peut naturellement penser que la position gouvernementale aurait pu pour le moins n'intervenir qu'après une large consultation préalable de tous les organisateurs de festivals concernés. Territoires et Cinéma est bien entendu représenté par notre coordination, la COFAC, dont vous suivez l'actualité dans nos publications. C'est donc par elle que nous serons aussi représentés à la prochaine réunion de coordination opposée à la suppression des festivals qui se tiendra le 10 février au Conseil Economique Social et Environnemental. Et c'est avec la COFAC que nous soutenons bien entendu les collectivités locales et les directeurs de festivals impliqués, en souhaitant que les premiers mois de 2023 permettent de trouver une solution raisonnable, prenant largement en compte toutes les propositions raisonnables présentées dans cet article.



NEWSLETTER

Un paradoxe pour commencer, puisque c'est sur le support papier d'*En Bref* que nous vous annonçons la mise en place de notre newsletter ! Au-delà de la plaisanterie, **nous serons très heureux de recevoir toute adresse mél que vous jugerez utile pour vous faire parvenir de nouvelles informations via ce nouveau support. Pour ce faire, rappelons ici notre adresse mél : villes.et.cinemas@wanadoo.fr** ..

Au-delà également de cette annonce, nous souhaitons vous indiquer que **ce nouveau média se veut celui qui contre Film**, Fédération de Ciné-Clubs, car elle s'élabore avec elles de toutes les facettes de diffusion du cinéma, « *de la* **s sommes conjointement attachés. Mais cette newsletter se-
re parvenir vos informations qui seront donc ainsi répercu-
suggestions bien sûr.** Pour l'heure nous l'envisageons men-
bimestriel En Bref, et la newsletter entre temps. Lançons
s tous ensemble un rythme de croisière.

CINEMA D'AUJOURD'HUI, ET DE DEMAIN ?

La reprise tant espérée en 2022 ne s'est guère produite. **Du coup tout le cinéma s'interroge.** Tout d'abord les salles de cinéma sur de nouvelles offres possibles pour reconquérir le public. Deux exemples : à Paris le Pathé Parnasse à Montparnasse bien sûr, et à Bordeaux le CGR qui pour accueillir plus de public était passé de 5 à 12 salles.

BORDEAUX CGR



PATHÉ PARNAASSE



A Paris, le Gaumont Parnasse dont l'ancêtre était la seule salle à ciel ouvrant à Paris, devient Pathé Cinéma, les Montparnos ayant un désormais un fonctionnement indépendant. Les 12 salles ont été refaites avec une attention particulière pour l'amélioration des conditions, en particulier avec des projecteurs laser, mais surtout le développement du confort des spectateurs, un communiqué précisant « *Les fauteuils, façonnés en Italie dans des tissus de flanelle bronze ou gris souris, sont plus larges et totalement inclinables pour un confort sur mesure* (...) *l'espace entre chaque rangée de fauteuils est fortement élargi et atteint près de 2 mètres* ».

Mais comme toute nouveauté se paie, les tarifs seront compris entre 7,5 € pour les moins de 14 ans et 18,50 € pour les autres. Quant au CGR de Bordeaux, une salle vient d'être équipée de la technologie ICE Immersive, ainsi présentée sur le site de CGR « *un moment d'immersion sans précédent, grâce aux effets lumineux subtils diffusés sur les panneaux latéraux révolutionnaires et à l'éclairage généré par des projecteurs dédiés* ». Quant aux fauteuils, ils comportent désormais dossier et repose-pieds inclinables, et sont également équipés de chargeurs téléphone à induction. Mais la concurrence à bordeaux ne reste pas immobile car Mégarama vient d'annoncer l'ouverture d'une salle Imax.

Les professionnels du cinéma ne se préoccupent bien sûr pas seulement que du confort des salles et des conditions dans lesquelles sont présentées les images et les sons. **Le contenu même des films comme le nombre de films produits font l'objet d'un débat.**

Sur les conditions matérielles de nombreuses sont déjà intervenues, et les recherches se poursuivent. Quant au film lui-même, de nombreuses interrogations sont posées sur le nombre de films produits en France, les uns estimant ce nombre trop important pour le marché français et les ventes à l'étranger.

D'autres soutiennent au contraire qu'il s'agit d'un marché unique, et que si l'on veut des films de qualité capables de créer des excédents financiers importants, il faut admettre que la rentabilité économique est un tout, les succès compensant les échecs. Ils n'en veulent pour preuve que tous les grands créateurs ont connu au moins un ou plusieurs insuccès financiers. Ils estiment également que l'on ne s'invente pas cinéaste, et que plusieurs expériences sont nécessaires pour permettre la maîtrise parfaite de la création qui est porteuse des grands succès de l'écran.

Un autre débat traverse également la profession, celui du sujet même porté par les films. Les uns reprochant des films trop intellectuels, trop « art et essai - recherche », les autres considérant que, sans toujours contester leur qualité, les blockbusters ne peuvent être la seule réponse aux attentes d'un public varié. Dans une interview au Monde, Jérôme Seydoux déclare « *nous avons décidé de produire majoritairement des films spectacles en 2023* », tandis que le nouveau Président de l'AFCAE Guillaume Bachy déclare les établissements « *à travers leur programmation et leurs animations, mettent en avant les cinéastes et défendent un cinéma de qualité, pluriel, diversifié, ouvert sur le monde* ».

Dans le même temps, il ne faut pas oublier les plateformes, Amazon par exemple qui veut produire des films pour les salles de cinéma après avoir acheté pour 8,5 millions de dollars les studios de la MGM. Amazon compte produire 12 à 15 films de cinéma par an. Quant à Netflix, il poursuit une autre politique : en souscrivant un abonnement moins cher, ces abonnés pourront « *bénéficier* » de films tronçonnés par des coupures publicitaires.

Et les **Ciné-clubs** dans tout ça ? Curieusement, ils ne semblent pas atteints par la chute de la fréquentation, à un point tel que les salles de cinéma développent de plus en plus leur formule présentation-projection-débat, avec bien entendu un accord recherché sur la participation des spectateurs pour le choix de films.

APPEL À DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CINÉMA SUITE

ETATS GENERAUX DU CINEMA : A la suite de la journée d'octobre, les responsables de l'appel ont interrogé le Ministère. Voici un extrait de leur communiqué : « *A ce jour, le Ministère de la Culture n'a pas encore répondu à la demande de mettre en place le cadre et les moyens ouvrant l'espace de réflexions collectives que seront les Etats Généraux du Cinéma. Nous restons néanmoins convaincus que les pouvoirs publics ne sauraient ignorer longtemps la nécessité d'ouvrir un vaste débat avec et entre les professionnels, dans un moment où chacun.e s'accorde sur l'urgence de permettre au cinéma français de rencontrer son époque et son futur. Mais attendre ne nous dispense pas d'agir. D'autant que la reprise encore trop sporadique de la fréquentation en salles, la pression exercée par certains acteurs du secteur et les tensions qui pèsent de façon accrue sur l'exercice de nos métiers réclament une réflexion en profondeur à l'égard de la politique culturelle dans notre pays. C'est pourquoi notre collectif organisera le 6 janvier 2023 une seconde journée d'informations et d'échanges, avec les organisations, associations et professionnels signataires de l'appel, afin de s'élargir, de préciser les constats, enjeux et pistes de réflexion qui ont émergé depuis le 6 octobre, et de préparer ensemble la suite de notre mobilisation. Rendez-vous le 6 janvier 2023 au Centre Pompidou, Cinéma 1, 10h -13h Ouverture des portes 9h30. Contact : appelegcinema@gmail.com #etatgenerauxcinema2022* »

Comme chaque année la Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication du Sénat donne un avis sur les crédits du cinéma, dans le cadre du Projet de Loi de finance, ici 2023. Vous en trouverez l'intégralité sur :

<http://www.senat.fr/rap/a22-120-43/a22-120-43.html>

NOUS VOUS EN PROPOSONS ICI QUELQUES EXTRAITS :

Tout d'abord l'introduction :

« Le cinéma connaît aujourd'hui une situation de crise avancée, dont la presse s'est largement fait l'écho ces dernières semaines. La situation apparaît cependant à bien des égards plus contrastée. S'il ne connaît pas à proprement parler « l'âge d'or » de l'audiovisuel, le cinéma a survécu à la crise pandémique, avec l'aide des pouvoirs publics et doit maintenant s'adapter à un nouveau contexte. L'histoire montre que « l'expérience de la salle » survit aux innovations technologiques, comme hier à la télévision et aujourd'hui aux plateformes. Dès lors, le cadre unique au monde que propose la France pour la création et l'exposition des œuvres cinématographiques demeure pleinement pertinent, d'autant plus que le cadre législatif et réglementaire a su évoluer ces dernières années, en particulier au niveau européen. L'année 2023, avec des sorties en salle jugées très prometteuses, pourrait donc permettre de consolider le cinéma français. »



Ensuite les rapporteurs Laurent Lafon, Président de la commission, Sénateur du Val-de-Marne (Union Centriste) et Jérémie Bacchi Rapporteur pour avis, Sénateur des Bouches-du-Rhône

(CRCE) examinent d'abord la **situation financière fragile du CNC** : « Après avoir assuré la gestion de la crise avec des moyens décuplés, le CNC doit en 2023 reprendre une activité que l'on pouvait espérer « normale », avant le choc inflationniste et ses conséquences en chaîne qui bouleversent toute l'économie. »

Les rapporteurs examinent ensuite différentes statistiques concernant les aides du CNC, le nombre de films produits et souligne que « Il existe donc un risque à ne pas négliger à l'horizon 2024 d'un « assèchement » des productions françaises, d'autant plus que le contexte économique est peu favorable à la prise de risque. »

Sous le titre **UNE CHRONOLOGIE CHRONOPHAGE** ils examinent bien sûr la chronologie des médias en présentant le « Schéma de la chronologie signée le 24 janvier 2022 ».

Ils étudient ensuite **LE CINÉMA AU DÉFI DE SON RENOUVELLEMENT**. Ils soulignent que « Dès lors, 2022 était attendue avec impatience comme celle de la reprise, même si des inquiétudes se sont rapidement exprimées sur l'encombrement des salles à la réouverture ou l'absence de « blockbusters » américains pour dynamiser la fréquentation. » (...) « Ces résultats en demi-teinte ont déclenché un mouvement de panique ; « Crise de la fréquentation des salles : à qui la faute ? », « Panique à bord du cinéma français », « Le cri d'alarme d'un cinéma en crise » : si l'on en croit la lecture de ces quelques titres de presse parus dans la première quinzaine d'octobre, le cinéma vivrait ses derniers instants (...) » Les rapporteurs soulignent ensuite que ce mouvement n'était pas totalement justifié, en détaillant deux points : « D'une part, le cinéma a déjà connu des crises majeures et des fréquentations plus faibles. » et « D'autre part, les fondamentaux demeurent solides ».

Ils examinent ensuite **une étude du CNC précisant les raisons qui ont éloigné les spectateurs des salles en 2022**. Par ordre décroissant, la perte d'habitude, le prix des billets, le port du masque, choix d'un autre support, enfin dernier motif, peu de films donnant envie. Ils considèrent que les premiers et troisième motifs, l'habitude et le masque, sont liés à la pandémie. Ils constatent ensuite que « l'écrasante majorité des cinémas pratique des tarifs accessibles » (...) « le prix moyen d'une place est de sept euros, et seuls 15% sont vendues plus de 10 euros. » Concernant les autres supports, ils rappellent que l'argument avait été employé au moment de l'apparition de la télévision, et que la salle de cinéma existe toujours : « Expérience sociale, le cinéma se prête aussi bien à une sortie entre amis ou en famille qu'à un moment plus solitaire, loin de la présence parfois envahissante des téléphones portables. »

Etudiant ensuite **le problème des plateformes de streaming**, ils constatent qu'elles rencontrent des difficultés et que « Dès lors, ce pourrait être les plateformes qui, paradoxalement, seraient plus menacées dans le futur que le cinéma, qui propose un produit aux caractéristiques qui ne le rendent pas facilement substituable. »

La fin du rapport est intitulée **LES CINÉMAS À L'ÉPREUVE DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**. Les rapporteurs rappellent que « L'énergie représentait avant la crise énergétique entre 5% et 10% des charges, et serait désormais comprise entre 15 % et 20 % suivant la renégociation du contrat. Dès lors, une réflexion essentielle est en cours pour mener une politique de sobriété énergétique. La Fédération nationale des cinémas français a publié en septembre une charte de tous les cinémas pour une réduction immédiate de la consommation d'énergie1, et a indiqué au rapporteur pour avis travailler sur des solutions de long terme. »

N° 120

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

AVIS

PRÉSENTE

au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (7) sur le projet de loi de finances, considéré comme adapté par l'Assemblée nationale

en application de l'article 14, paragraphe 1, de la Constitution, pour 2023.

TOME IV

Faculté 2

MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

Clémence

Par M. Jérémie BACCHI

Sénateur

DEUX DISPARITIONS, DEUX UNIVERS



MYLENE DEMONGEOT

Née en 1935 à Nice dans une famille de Russes Blancs d'Ukraine, qui s'installera à Paris après la Libération. Complexée par un fort strabisme, corrigé avec succès par intervention chirurgicale, elle est remarquée et entamera tout d'abord une carrière de mannequin. Puis c'est en parallèle le Cours Simon, les premiers rôles, puis le premier d'entre eux important dans « Les Sorcières de Salem ». Une carrière internationale s'ouvre à elle de tout genre cinématographique, et avec de grands réalisateurs tel Otto Preminger, Mauro Bolognini. Elle, et celui devenu son époux, Marc Simenon, deviendront producteurs. Retour au théâtre fin 80. Son mari décède. Elle écrit. Elle joue à nouveau au cinéma. Nous sommes dans les années 2000 où les nominations et les succès populaires sont au rendez-vous. Elle s'éteint ce 1er décembre 2022. Beaucoup d'hommages à cette belle carrière, et un souvenir dans le cœur de François, le rôle d'Hélène Gurn aux côtés de Jean Marais et Louis de Funès dans Fantomas.



JEAN-MARIE STRAUB

Né le 08 janvier 1933, il s'est éteint le 20 novembre 2022. Il était le compagnon de Danièle Huillet décédée le 09 octobre 2006, ils formaient ensemble le tandem reconnu d'un cinéma hors norme. Le Festival de Locarno lui avait remis une récompense d'honneur en 2017, nous reprenons leur propos « Après avoir appris son métier d'assistant sur les plateaux de Jean Renoir et de Robert Bresson, Straub s'associe à Huillet pour creuser un sillon distinct dans le champ du cinéma du XXe siècle, centré sur le réel, ainsi que sur les outils expressifs pour le montrer et le transmettre : radical, un cinéma rigoureux, où le superflu cède la place à l'essentiel. (...) l'œuvre de Straub et Huillet est anti-spectaculaire et profondément politique ». Si en effet il est plus simple de reprendre les écrits du Festival c'est parce que l'œuvre commune de Straub et Huillet se résume difficilement tant elle est intrinsèquement liée à leur vie et à leur convictions, à leurs références – entre autres Bach, Kafka, Corneille, Cesare Pavese, Brecht, Montaigne, Duras. Citons le CNC qui a publié un hommage sur son site « Jean-Marie Straub, le dernier mot » : « Pour Jean-Marie Straub, l'imaginaire ne pouvait être séparé de l'expérience. Filmer, c'était éprouver quelque chose de soi. » Une singularité qui, quoi que l'on pense de l'œuvre, mérite d'être saluée.



BUDGET 2023 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

- PROJET DE LOI DE FINANCES 2023 -

Pour faire écho à la page 3, voici le communiqué du Ministère de la Culture concernant la hausse de 7% de son budget en 2023 « En 2023, le ministère de la Culture disposera de 4,2 milliards€ de crédits budgétaires, en hausse de 271 millions€ par rapport à 2022 (soit +7%). Ils seront complétés par 3,8 milliards d'euros consacrés à l'audiovisuel public, 769 millions € de taxes affectées et 2 milliards€ de dépenses fiscales. Soit un total de 11 milliards€ (en hausse de 527 millions€). » Détails sur : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Dossiers-de-presse/Budget-2023-du-ministere-de-la-Culture-Projet-de-loi-de-finances>

« LE CINEMA DANS L'EDUCATION POPULAIRE EN FRANCE : ÉTUDE COMPARATIVE DES RESEAUX CONFESSIONNELS ET LAÏQUES DE LA LIBÉRATION AUX ANNÉES 1980 »



C'est la thèse de doctorat que Vivien Soldé, doctorant en Sciences de l'éducation et de la formation et en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) et membre du Centre d'études et de recherches sur les Emplois et les Professionnalisations (Cérep), a présenté le mardi 13 décembre au Campus Croix-Rouge à Reims. Extrait de la présentation de la thèse : « Cette thèse a pour ambition d'étudier le champ de l'éducation populaire cinématographique avec une approche comparative des fédérations et réseaux confessionnels et laïques (Ufocel/Ufoleis, Fédération française des ciné-clubs (FFCC), Fédération française des ciné-clubs de jeunes/Fédération Jean Vigo, Fédération loisirs et culture cinématographique (Flec/Flecc), Film et vie, Film et famille, etc... Dans ce travail sociohistorique, nous interrogeons la réalité du clivage entre mouvements confessionnels et laïques issus des milieux de l'éducation populaire mais peu étudié dans le détail en ce qui concerne le cadre de l'éducation populaire cinématographique. »



Photo Isabelle Négre pour l'AFCAE

AFCAE, NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un nouveau Président tout d'abord Guillaume Bachy, 50 ans. Depuis août 2017, Directeur des Cinémas du Palais de Créteil dont il était précédemment Directeur adjoint et animateur jeune public. Il était déjà impliqué au sein de l'AFCAE - groupe jeune public et de vice-président. Nouveau Bureau de l'AFCAE : Président : Guillaume Bachy. Vice-présidentes : Isabelle Gibbal-Hardy et

Clémence Renoux. Secrétaire générale : Caroline Grimault. Secrétaire général adjoint : Emmanuel Baron. Trésorier : Cyril Désiré. Trésorière adjointe : Cerise Jouinot. L'intégralité du CA et des responsables des groupes thématiques sur <https://www.art-et-essai.org/121/conseil-dadministration>

ACTEUR ACCUSÉ, FILM EN RETRAIT Ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Bennacer, interprète des « Amandiers », a eu des conséquences importantes sur la carrière du film. Cette affaire relance bien entendu le débat sur la présomption d'innocence, alors même qu'apparemment au début du tournage aucune enquête n'avait été ouverte, et que l'acteur n'avait sans doute pas été entendu sur ces accusations. L'objet de cette brève n'est pas de faire le travail que la justice est en train de faire désormais. Il s'agit juste de montrer que les accusations ont un impact même sur la diffusion d'une œuvre, indépendante des accusations. Les producteurs-distributeurs se sont expliqués et se sont également adressé aux exploitants, indiquant : « Comme tout le monde, c'est en lisant le journal Le Parisien, huit jours après la sortie du film, que nous avons appris ses mises en examen, le nombre de plaintes, la teneur de celles-ci et la parole terrible des victimes. Nous imaginons que vous risquez d'être confrontés à certaines questions et réactions de votre public. Vous pouvez bien sûr entourer la diffusion du film de toute précaution qui vous semblerait opportune (discussion avec le public, indication sur l'enquête en cours...). Les Amandiers est une œuvre collective. Par exemple, deux des jeunes comédiennes sont nommées parmi les révélations aux César pour le fruit de leur travail. Il nous semblerait normal que ce film puisse poursuivre sa vie en salles. Mais sachez que face à cette situation, nous comprenons et respectons toutes les positions et décisions que vous prendrez quant à l'exploitation du film dans votre salle. Cette décision appartient à chacun d'entre vous. » Mais ce n'est pas la seule question que l'on peut se poser. Quel que soit le délit commis par un acteur avant le tournage, le film doit-il pour autant être impliqué ? Le débat est ouvert par la réaction d'une partie des spectateurs et d'une partie des exploitants.

